



À l'intention des audioprothésistes
des audiologistes
des distributeurs d'aides de suppléance à l'audition

14 février 2018

Modifications apportées au Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 8)

Tarif des aides auditives et des services afférents assurés – Partie II

Le conseil d'administration de la Régie de l'assurance maladie du Québec a autorisé, le 7 février 2018, les modifications suivantes au *Tarif des aides auditives et des services afférents assurés*.

1 Aides de suppléance à l'audition

Les aides suivantes sont retirées :

- Fournisseur : Diatec Canada (Audmet Canada Ltd.)
Téléphone amplifié Clarity *XLC4-C* (code **6860021**);
- Fournisseur : Diatec Canada (Audmet Canada Ltd.)
Téléphone amplifié Geemarc *CL100* (code **6860026**).

Ces modifications entrent en vigueur le **14 février 2018**.

2 Prothèses auditives

Les prothèses auditives suivantes sont retirées :

- Fournisseur : Sivantos inc.
Modèle : *Aquaris 3mi* (code **6620065**);
- Fournisseur : Sonova Canada
Modèle : *Ambra micro P* (code **6620067**).

Les sous-groupes dont les prothèses ont été retirées auront des prix maximums.

Ces modifications entrent en vigueur le **1^{er} mars 2018**.

Le [Tarif des aides auditives et des services afférents assurés](http://www.ramq.gouv.qc.ca/publications-legales) est disponible sur le site de la Régie au www.ramq.gouv.qc.ca/publications-legales.